

Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques

Séance du 03 juillet 2013

Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 2 novembre 2011 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de fabrication de béton prêt à l'emploi, soumises à déclaration sous la rubrique 2518 de la nomenclature ICPE

Synthèse des observations du public

Dans le cadre de la consultation du public sur le projet d'arrêté susmentionné, mené par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 7 juin au 27 juin 2013, des observations ont été déposées par 4 répondants (3 anonymes et le Syndicat national du béton prêt à l'emploi, SNBPE). Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement, une synthèse de ces observations est dressée dans le présent document, pour transmission aux membres du CSPRT, en vue de la séance du 3 juillet 2013.

Les observations des 4 répondants (reproduites textuellement dans l'annexe joint) ont porté sur les points suivants :

Avis généraux sur le projet d'arrêté

- Deux répondants n'ont pas d'observations sur le projet de texte.
- Un répondant, le SNBPE, reprend ses commentaires déjà adressés lors de la préparation du projet. Il s'oppose à la suppression des distances d'implantation pour les installations de fabrication de béton de chantier estimant que cette mesure engendre des risques et des nuisances et qu'elle est constitutive d'une rupture d'égalité de traitement entre les exploitants d'installations fixes et ceux d'installations de chantier. Il propose plutôt la rédaction d'une circulaire à l'attention des préfets afin d'octroyer des dérogations aux exploitants d'installations de chantier.

Déchets de démolition

- Un répondant émet une observation sans relation avec le projet de texte (enfouissement sauvage des déchets de démolition).

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues. Les observations du SNBPE ne sont pas nouvelles. Elles ont été commentées dans le

rapport de présentation remis au Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques.